Arrêté n° 2023.048

25/07/2023



Nature de l'acte : Libertés publiques et pouvoirs de police

OBJET:

Réglementation temporaire de la circulation :
Programme PAT 2023
Route de Pelong
Imp des Nicoux
Rue des Carrières
Rue du 19 mars
Rue du Planchou

Travaux effectués par Ent. NEOVIA

Certifiée exécutoire

Publication / Notification: 25/07/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212.1, L. 2212.2 et L. 2213.1.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-21-1, R.411-25.

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée.

Vu la demande de l'entreprise NEOVIA, ZAC du Plessis Val Vert à Saint Pantaléon de Larche (19600).

Travaux effectués pour le compte de la commune de Saint Pantaléon de Larche dans le cadre du programme de voirie2023.

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux de VRD, il est nécessaire de réglementer la circulation et d'instituer une réglementation particulière par mesure de sécurité.

ARRÊTE

- Article 1 La circulation de tous les véhicules sera interdite, sauf riverains et services de secours, sur la Route de Pelong, Imp des Nicoux, Rue des Carrières, Rue du 19 mars et Rue du Planchou du 08 août 2023 au 1^{er} septembre 2023 inclus. Durant cette période, le stationnement de tous véhicules est interdit au droit du chantier.
- Article 2 La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle modifiée susvisée relative à la signalisation temporaire des routes et sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 Copie du présent arrêté sera transmise à :
 - Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de LARCHE,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune,
 - Entreprise NEOVIA.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 25 Juillet 2023,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE